



Fake news : la loi ou l'éducation ?

Catégorie : **Mundus Numericus**

Tags : **politique, médias, éducation, loi, société, psychologie**

Personnages : **Dan Rather, Donald Trump, Georges Orwell, Sean Spicer, Kellyanne Conway, Rose-Marie Farinella, Christophe Michel, Félix Baumgartner, David Mikkelson, Nicholas Lemann**

16 février 2019

Une loi promulguée en France fin 2018 répond au phénomène des « fake news ». Le point sur ce sujet complexe et controversé...

Loi anti-fake news

Après un feuilleton de plusieurs mois, le Parlement a adopté le 20 novembre 2018 la proposition de loi « relative à la lutte contre la manipulation de l'information » surnommée « loi anti-fake news ». Emmanuel Macron l'a promulguée le 20 décembre 2018 après une ultime saisie du Conseil Constitutionnel par des députés et sénateurs préoccupés. Préoccupés ? A la lecture des quelques paragraphes de la proposition de loi¹, on comprend pourquoi.

C'est l'occasion de plonger dans l'épais dossier des infox...

Le juge

La loi « anti-fake news » vise d'abord à lutter contre les effets des fausses informations en période électorale.

¹ Sur le site de l'Assemblée Nationale – [Proposition de loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information](#)

Ainsi, les opérateurs de plateforme, sur lesquels pèsent déjà certaines obligations de transparence et de loyauté (Article L111-7 du code de la consommation), doivent s'acquitter d'obligations complémentaires en période pré-électorale². Ils doivent notamment fournir l'identité de ceux qui promeuvent, contre rémunération, des contenus d'information en rapport avec un « *débat d'intérêt général* ». Jusque-là, pourquoi pas.

Mais le nouvel article L163-2 précise que, pendant cette même période, le juge des référés a 48 heures pour faire éventuellement cesser la diffusion d' « *allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir [qui] sont diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisée et massive par le biais d'un service de communication au public en ligne* ».

Pourtant, le code électoral prévoit déjà de sanctionner :

Le fait de surprendre ou détourner des suffrages ou encore d'avoir conduit des électeurs à s'abstenir, à l'aide « de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses ».

Mais nous voyons bien la différence essentielle et le début du problème : la loi anti-fake news prévoit l'intervention *a priori* d'un juge sur la base d'une présomption de tromperie ou d'inexactitude. Il s'agit évidemment de faire cesser le plus vite possible la diffusion des fausses informations. C'est bien cet objectif, *a priori* louable, qui est vicié...

Tout d'abord, une évidence relevée par les Sénateurs eux-mêmes³ :

Comment le juge des référés pourrait-il, en 48 heures, établir *a priori* l'altération d'un scrutin qui n'a pas encore eu lieu ?

Ces mêmes Sénateurs jugent également le texte disproportionné puisqu'il empêcherait la divulgation d'allégations « *qui ne seraient que trompeuses, mais pas inexactes, alors qu'elles peuvent pourtant participer du débat démocratique* ». On s'attaquerait donc au principe de la liberté d'expression et à la délicate question de la « vérité officielle ». Nous reviendrons sur ce point essentiel.

Le CSA

Les médias étrangers sont aussi dans le collimateur, ceux qui s'aviseraient de manipuler l'opinion pendant cette même période.

Il s'agit cette fois d'ajuster la loi dite « Léotard » relative à la liberté de communication en donnant la possibilité au CSA de suspendre la diffusion (électronique) de tout média contrôlé « *par un État étranger ou placé sous l'influence de cet État [qui] diffuse, de façon délibérée, de fausses informations de nature à altérer la sincérité du scrutin* ».

² 3 mois avant le scrutin ; pour les élections européennes du 26 mai 2019 ces obligations s'appliquent donc depuis le 1er février.

³ Marc Rees pour Next Inpact – 21 novembre 2018 – [Loi contre les « fake news » : à peine votée, déjà attaquée devant le Conseil Constitutionnel](#)

Il est même possible de résilier la convention avec ce média si le cas est grave, c'est-à-dire « *si le service ayant fait l'objet de ladite convention porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, dont le fonctionnement régulier de ses institutions, notamment par la diffusion de fausses informations* ». On pense évidemment à la Russie, accusée d'avoir truqué, entre autres, les élections américaines de 2016,

Le CSA dispose donc en principe du même genre de prérogatives à l'égard des médias étrangers que le juge des référés à l'égard des opérateurs de plateforme. Les difficultés sont donc du même ordre mais avec un soupçon supplémentaire : l'indépendance réelle du CSA ?

Enfin, le CSA doit contribuer à la lutte contre la diffusion de fausses informations en contrôlant les obligations de transparence faites aux opérateurs de plateforme concernant leurs algorithmes, l'utilisation des données personnelles de leurs utilisateurs, l'origine des contenus proposés, la promotion de contenus issus d'agences de presse, l'éducation, etc.

La presse dans l'étau

L'encadrement de la vérité touche en premier lieu ceux qui produisent et contrôlent la vérité officielle : les acteurs et instances politiques, la justice et les médias.

Ces derniers dénoncent évidemment un texte qui contredit un principe essentiel de la loi de 1881 sur la liberté de la presse⁴ :

Il n'existe pas de contrôle (censure) a priori mais seulement a posteriori, et par voie judiciaire, ce qui offre des garanties contre l'arbitraire.

Or, ce qui est de nature à « *altérer la sincérité du scrutin* » prête à une interprétation a priori et est donc potentiellement arbitraire.

Désormais, l'État se mêle de définir le vrai et le faux. [...] Certes le cœur du dispositif est restreint au cadre des campagnes électorales, mais tout de même... Et puis il y a ces pouvoirs accrus du CSA, dont le vieux rêve était de voir ses fonctions étendues à Internet. Voici un modeste, mais réel, embryon de commission de censure.

La presse souhaite évidemment le respect de l'esprit de la loi sur la liberté de la presse et ne rendre compte qu'à ses lecteurs, le cas échéant à la justice. Or, pour « combattre » les GAFAs, qui ont la puissance d'un État, il n'y a que l'État, qui se mêle donc imprudemment de vouloir dénouer le vrai du faux. Dans ce face à face, la presse traditionnelle est prise en étau.

⁴ Etienne Gernelle pour Le Point – 31 janvier 2019 – [Les Gafa \(et l'État\) contre la liberté de la presse](#)

La justice dans le doute

Le monde de la justice doute également de l'intérêt et de l'efficacité de cette loi. Les arguments sont assez similaires à ceux des sénateurs. Ils ajoutent la possibilité d'utiliser ce texte à des fins dilatoires⁵ :

Imaginez que François Fillon ait utilisé ce texte lors des révélations sur de possibles détournements de fonds publics. Il aurait pu demander au juge des référés d'enjoindre au Canard enchaîné de cesser ses investigations au prétexte qu'elles sont de nature à altérer la sincérité du scrutin !

Et ils rappellent également une évidence plus profonde concernant la nature et les effets réels des fausses informations (nous soulignons) :

L'expérience montre que les logiques d'influence favorisant les idées d'extrême droite – les migrants, le burkini, etc. – sont mises en œuvre deux ans avant une élection, qu'elle soit américaine, britannique ou allemande.

Cette loi anti-fake news n'a donc rien d'évident dans son application et porte en elle de multiples possibilités de dévoiements. C'est bien le signe d'une difficulté, à la fois de saisie du phénomène au bon niveau et d'appréciation de ses effets réels concernant « l'ordre public ».

Comment en sommes-nous arrivés à devoir concevoir un texte aussi contestable ? Y avait-il urgence à légiférer ? Pourquoi les fausses informations posent-elles aujourd'hui un tel problème ?

Vérité

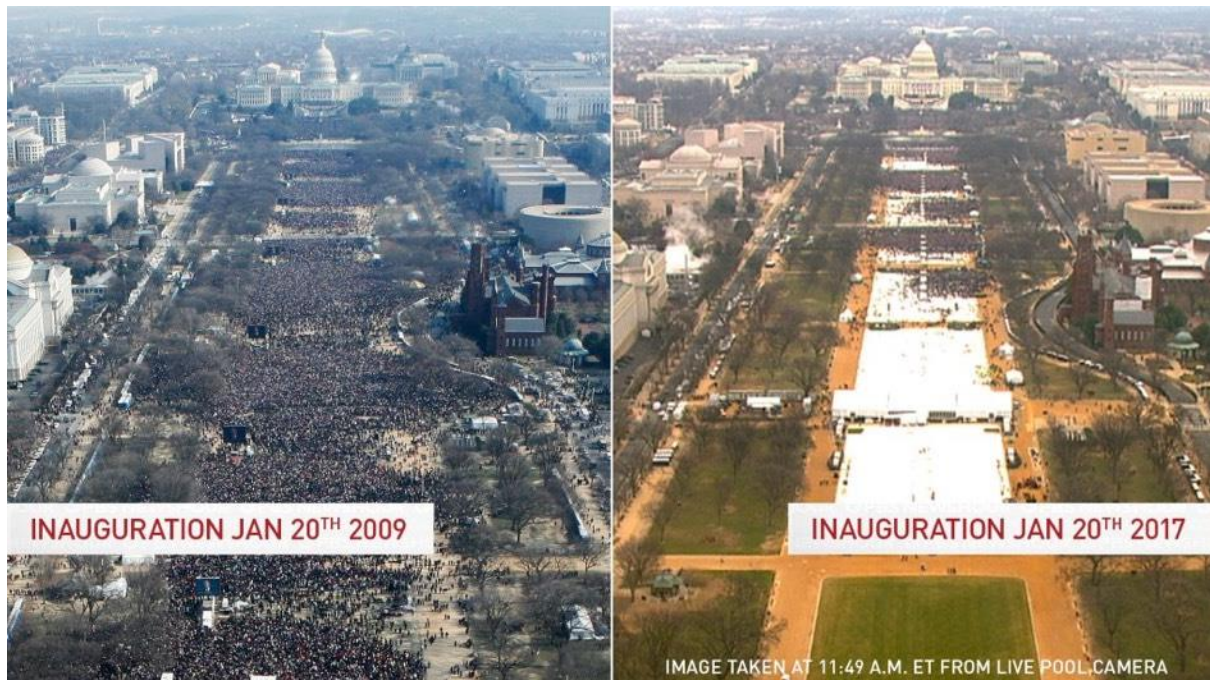
La propagande et les fausses vérités existent depuis toujours mais nous sommes aujourd'hui confrontés à un phénomène d'ampleur inédite et apparemment paradoxal : comment se fait-il qu'autant de fausses informations, faits alternatifs, etc. puissent prospérer alors qu'Internet offre à chacun autant de moyens d'investigation et de vérification (tout au moins de doute) ?

Il est bien connu que la « vérité » s'établit par consensus plutôt que par preuve. Elle est une opinion majoritaire au sujet de la « réalité ». Or, le monde numérique est un puissant catalyseur de coalescences, de domaines d'intersubjectivité (groupes, forums, blogs, plateformes...) émergeant et disparaissant à une vitesse inédite. La « vérité démocratique », patiemment élaborée, défendue par les organisations démocratiques habituelles (presse, justice, élections...), y résiste mal.

Le nombre et la vitesse de circulation des vérités alternatives sont des caractéristiques facilement observables. Mais il y a aussi leur étonnante robustesse, illustrée par deux exemples fameux : l'élection de Donald Trump et les partisans de la terre plate. C'est l'occasion de recevoir au moins deux leçons.

⁵ Laurence Neuer pour Le Point – 2 juillet 2018 – [Loi anti-fake news : les juristes tirent la sonnette d'alarme](#)

Leçon n°1 : malgré Internet, tout est potentiellement faux (« You are fake news ! »)



Certains doutaient à l'époque de l'intérêt journalistique de ces clichés. Mais la presse dite « mainstream » était vent debout contre Donald Trump et instruisait un procès permanent en illégitimité. Ces photos montrant un Président « mal élu » circulaient donc. Ce type de photo n'est d'ailleurs pas sans rappeler un montage, un « fake ». Malgré tout ce sont des photos, des éléments irréfutables...

Irréfutables ?

Le 21 janvier 2017, Sean Spicer, porte-parole de la Maison Blanche, tient sa première conférence de presse⁶ :

Accusant l'ensemble des médias d'avoir délibérément sous-estimé l'importance de la foule lors de la cérémonie d'investiture du président Trump, il prétend qu'elle a attiré « la plus grande audience à avoir assisté à une investiture, point final. »

Et de s'appuyer sur des arguments étranges. Le lendemain :

Lors d'une autre rencontre avec la presse, le journaliste Chuck Todd (NBC News) prie Kellyanne Conway d'expliquer pourquoi Spicer a recouru à un « mensonge manifeste ». Elle lui répond alors : « ne soyez pas trop dramatique à ce sujet, Chuck, vous dites que c'est un mensonge [...], notre porte-parole, Sean Spicer, a donné des faits alternatifs », à savoir que l'audience participant à l'investiture de Trump ne pouvait ni être prouvée ni quantifiée. Todd lui rétorque alors : « les faits alternatifs ne sont pas des faits. Ce sont des mensonges. »

⁶ Wikipédia – [Faits alternatifs](#)

Ce fut sidérant. Nous assistions à un mensonge d'État en direct devant la presse, contredit par des photographies et des vidéos disponibles sur Internet, et le journaliste Dan Rather, acteur reconnu de la « vérité démocratique », manqua presque de mots pour décrire cette situation, au point d'invoquer Orwell :

Nous ne vivons pas une époque normale. Ce sont des temps extraordinaires. Le porte-parole du président des États-Unis utilise un mensonge orwellien. [...] Les faits et la vérité ne sont pas partisans. Ils sont le socle de notre démocratie. Et soit vous êtes avec les faits, avec nous, avec notre Constitution, avec notre histoire et l'avenir de notre nation, soit vous êtes contre.

Cet épisode a révélé la place de la vérité en 2016, lentement sapée par des années de communication à peu près invisible sur les réseaux sociaux, devenus, à l'insu d'une presse qui n'a à peu près rien vu venir ou rien voulu savoir, le lieu de formation de l'opinion.

Donald Trump a beau jeu de dire à cette presse là : « *You are fake news* » ! Le piège s'était refermé.

Leçon n°2 : dans un monde vide de sens, toute vérité est bonne à prendre (« *Alors, on a l'air plutôt normal, non ?* »)

Le cas des partisans de la terre plate, les « platistes », nous expose à une sorte de vertige maximal⁷ :

Les « platistes » [...] posent une sorte de défi intellectuel : c'est tellement énorme qu'on a du mal à croire qu'ils y croient.

Il est d'ailleurs probable que certains platistes soient à peu près indifférents à la réalité d'une terre plate et seulement motivés par le défi intellectuel consistant à la défendre (le jeu est une forte motivation de certains propagateurs de fake news).

James Finn répond sur Quora à la question « *Avez-vous déjà rencontré un platiste qui s'y converti au globisme ? Si oui, pourquoi a t-il/elle changé d'avis ?* »⁸ :

Je n'ai jamais réussi à convaincre un seul d'entre eux. L'évidence ne les intéresse absolument pas. Leur système de croyance est d'ordre religieux : il est tout à fait irrationnel et fondé en premier lieu sur la foi.

N'oubliez pas que les arguments scientifiques et les photos puissent venir à bout de la foi platiste. A l'occasion du saut historique de Félix Baumgartner, le 14 octobre 2012, de nombreuses photos prises par son équipe ont circulé et chatouillé le monde plat :

⁷ Alice Maruani pour Rue 89 – 20 août 2016 – [J'ai essayé d'interviewer quelqu'un qui croit que la Terre est plate](#)

⁸ James Finn sur Quora – [Have you ever met a flat-Earther who finally converted to globe Earth? What made him/her change his/her mind?](#)



Les platistes expliquent la courbure derrière Baumgartner : soit ce sont les appareils « fish eye » qui déforment l'horizon (évidemment plat), soit c'est photoshopé, soit Baumgartner n'a jamais fait ça... Une photo, comme celles de l'investiture de Donald Trump, des « preuves », des « évidences », rien n'y fait.

Il reste enfin, pour les adeptes de la pensée rationnelle, un argument d'utilité qui leur échappe bien souvent : libérer du stress ! Nous approchons de la source de robustesse des vérités alternatives, cette forme de « joie » procurée par un cadre de vérité libre, qu'il soit virtuel ou réel, qu'il s'agisse d'un groupe numérique, d'une secte ou d'un parti politique auquel nous choisissons librement d'adhérer⁹ :

L'événement [« Conférence internationale sur la Terre plate » en 2017, en Caroline du Nord] s'est déroulé comme n'importe quelle conférence classique – les exposants dans le couloir, les conférenciers dans l'auditorium – avec des pauses pour se dégourdir les jambes et un bar ouvert en soirée. Dans le couloir, un artisan aux cheveux blancs qu'il portait aux épaules montrait de splendides modèles en bois de la terre plate aux participants, tandis que des vieilles dames résumaient des bouquins complotistes auto-édités à leurs copines, en buvant du thé.

[...]

Sur le plan individuel, le déni absolu de la réalité « consensuelle » procure aux platistes un moyen d'affronter un monde complexe et violent. [...] Tandis que nous discutons sous un ciel criblé de chemtrails, bombardés par les ondes 5G balayant le parking, Watsun Atkinsun m'a avoué qu'il était d'accord avec cette idée : pour lui et pour ses compagnons, la terre plate constitue une forme de libération du stress que le monde exerce sur nous. Elle nous donne l'occasion de réinterpréter la réalité d'une manière plus agréable, plus sereine.

Malgré tout, certains platistes ont fini par abandonner leur conviction, mais pas sous le poids de l'évidence scientifique. C'est savoureux :

⁹ Rajiv Golla pour Vice – 4 janvier 2018 – [Deux jours avec les partisans de la théorie de la Terre plate](#)

Finally, Barry has changed his mind. He admitted that one night, when he was smoking a giant fart, he suddenly realized that all the YouTubers platists were making a maximum of money with their videos. So, it had to be a scam. He then decided to no longer believe anything.

The paths of truth are impenetrable !

Propagation : on n'arrête pas les infox

These forms of truth are like forms of life that, with the digital world, have found an extraordinary biotope. In fact, this environment is purely informational, with very little force of reminder of the « reality ». All information, true, false or not, matters, is born of equality and survives by visibility.

Thus, fake news resembles furiously to « true » news. The means at disposal of all (social networks, editorial tools...) allow to publish easily and at low cost contents of professional aspect, to modify photos, videos ([L'IA par ses ombres](#)) to reach a large audience, etc. Newspapers no longer have the monopoly of the credible form (« *In effect, we are all CNN now* » wrote the journalist Mathew Ingram in 2015).

Thus, the economic model of the « click » incites the press to propose sensational, in all cases of sensational titles (the themes of AI and neuroscience are among the big drivers) and words susceptible to attract the « natural » referencing by search engines. The equivalent of neon signs in a saturated street of merchants... How to orient, then, in this mixture of real information « sensationalized » and fake news (obviously) sensational ?

Thus, the trust has progressively disappeared. « Thanks » to social networks and platform operators, no one intervenes between us and our desires, no one normalizes our relationship to the « reality ». Each is left to himself and satisfied with his need for sense and coherence in his local group, often digital (echoing sometimes in the real on a roundabout or in a platist congress...).

Is there a coherence, a general line, in these cumulative reasons of the proliferation of infox in this new biotope ? Perhaps therefore a quest for sense, direction, emotion, of « being », in a world (in appearance) hyper-rational.

Sans vérité, pas de pays

Obviously the guarantors of the official truth have an interest to act and they are the only ones : the press, the political powers, the justice.

It is not about falling here into the plotism or the relativism. In a democracy, the official truth is a common good, at the same level as the territory. As Dan Rather said, it is « *the bedrock of our democracy* ». It goes further in affirming that it constitutes us. Thus the French history, it is the history of French truths. It is *at this title* that « the earth is flat » must be collectively considered as an infox. La

fausse information, à condition qu'elle ait un pouvoir de nuisance à la vérité commune, doit donc être rejetée comme un corps étranger.

Mais par quels moyens (à part une pénible loi de circonstance) ?

Fact-checking ?

Il faut rappeler que la vérité coûte cher et que la valeur n'est pas captée par ceux qui la découvrent mais par les Google News, Apple News ou Microsoft News... Il y a donc d'abord la question d'une « économie de la vérité ». Qui finance la production d'une vérité démocratiquement acceptable ? Les citoyens que nous sommes sont-ils encore prêts à payer pour un « tiers de confiance » de la vérité, qu'il s'agisse d'un média public ou privé ? Par exemple pour une presse de « fact checking » ?

Le « fact checking », la vérification d'informations, (à l'instar du site [Snopes](#) de David Mikkelson, du [Décodex](#) du journal Le Monde, etc.) s'est rapidement développé, mais est-ce une bonne solution ?

L'électeur, le trumpiste, le platiste, le macroniste, le mélenchoniste, l'évangéliste... n'iront pas sur un site de fact checking (sauf peut-être pour vérifier qu'on s'intéresse à ce qu'ils pensent...). Le fact-checking ne servira que les personnes exercées à s'interroger, c'est-à-dire assez peu de monde.

Il y a aussi la masse (nombre / vitesse) de faits à vérifier. Il faut donc faire un choix qui peut être lui-même interprété comme une manipulation ou une orientation politique... Les plus enragés pourront ainsi facilement s'immuniser, à l'instar d'un site fondamentaliste d'extrême droite américain bien connu :

Méfiez-vous de Snopes. Je ne pense pas vraiment qu'ils mentent mais ils présentent les mails conservateurs d'une manière très défavorable. Tellement défavorable qu'il est difficile de croire que leur travail est objectif.

Dans un registre plus modéré, Daniel Schneidermann du journal Libération écrivait au sujet du Decodex du Monde¹⁰ :

C'est comme si on demandait à la compagnie de taxis G7 de labelliser Uber ou aux agences immobilières de dire si Airbnb est une appli cool. Journal favorable à la mondialisation, le Monde classe en vert les journaux pro-mondialisation et les autres en rouge. Le Monde est purement et simplement en conflit d'intérêts. Juge et partie¹¹.

Le « fact checking » reste politique, donc suspect, même entre confrères...

¹⁰ Daniel Schneidermann pour Libération – 5 février 2017 – [Décodex décodé](#)

¹¹ Ce qui n'empêche pas le même Daniel Schneidermann de juger [Le fact-checking. Impuissant mais nécessaire](#)

S'attaquer aux réseaux sociaux ?

Est-ce une bonne idée de s'en prendre aux réseaux sociaux, l'environnement naturel et originel des fake news ?

Demander aux réseaux sociaux de participer de la régulation de la vérité des contenus (et non pas de leur légalité), c'est proposer ce que nous dénonçons ici régulièrement en matière d'éthique ([Rapport #FranceIA – point et contrepoints](#)) : demander aux « coupables » de nous proposer des solutions. Nicholas Lemann du New Yorker écrit¹² :

C'est un signe de plus de notre époque anti-gouvernementale que la solution proposée la plupart du temps consiste à demander à Facebook de contrôler tout ceci. Réfléchissez bien à ce que cela signifie : il s'agit d'une compagnie privée relativement récente [Facebook a 15 ans], qui n'a rien à voir avec le journalisme, qui est devenue le fournisseur principal de contenus journalistiques au grand public, et le seul moyen envisagé pour lutter contre ce qu'ils considèrent être une terrible crise de la politique et de la vie publique c'est de demander au patron milliardaire de cette entreprise de régler le problème.

Mais comme sur ce sujet, tout le monde est suspect, nous voyons en même temps la faille de son propos : le New Yorker ne porte pas Facebook dans son cœur...

Et si nous laissions parfois une chance au biotope (avant de légiférer) ?

Il existe des forces d'autorégulation auxquelles nous ne laissons pas le temps de faire leurs preuves. Les réseaux sociaux ont plus intérêt que n'importe qui à lutter contre ce phénomène pour préserver leur business model : la publicité. Les annonceurs n'aiment pas du tout être associé à des fake news qui peuvent mettre leur marque en difficulté.

C'est pourquoi, le « milliardaire » évoqué par Nicholas Lemann dispose déjà *pour son business* de la solution des algorithmes¹³. La part de vérité des informations n'étant que très relative et pas vraiment le sujet, il s'agit d'algorithmes visant plutôt la dynamique des méthodes de propagande numérique. Ainsi, on remarquera qu'une fake news est souvent accompagnée d'une image retouchée, d'un message sans rapport avec l'illustration, d'un texte au niveau de langage approximatif, d'un discours « biaisé » suivi de nombreux points d'exclamation, etc. Les fake news ont également une façon bien particulière de se propager. Les algorithmes d'IA (« *Geometric Deep Learning* », etc.) sont tout à fait à même d'identifier ainsi un grand nombre de ces trolls informationnels.

¹² Nicholas Lemann pour The New Yorker – 30 novembre 2016 – [Solving the Problem of Fake News](#)

¹³ Par exemple Laure Aventini pour Yubigeek – 5 octobre 2017 – [Des algorithmes pour traquer les “fake news”](#)

Éduquer !

Ce biotope numérique est bien mieux compris par les jeunes que par les générations qui ont connu l'histoire pré-numérique¹⁴ :

Les internautes âgés de plus de 65 ans ont tendance à partager plus de fausses informations sur Facebook que les utilisateurs plus jeunes - quels que soient leur niveau d'éducation, leur sexe, leur race, leur revenu ou le nombre de liens qu'ils partageaient. L'âge semble donc être le critère qui prédit leur comportement mieux que toute autre caractéristique, y compris l'appartenance à un parti [...]

Même si la nouvelle génération est mieux préparée, l'éducation doit être une priorité absolue, en particulier en matière de manipulation de l'information numérique. Comme nous venons de le voir, cette information est d'une autre nature que l'information papier, radio ou télévisuelle. Il faut donc concevoir de nouveaux apprentissages.

Hoax fighting

Certaines initiatives sont remarquables. Ainsi, Rose-Marie Farinella, une enseignante de Haute-Savoie s'est spécialisée dans l'éducation aux fake news. Son travail avec les élèves est parfaitement décrit dans un article d'Émilie Brouze pour Rue89¹⁵. Il s'agit d'un véritable programme éducatif, à raison de 45 minutes par semaine pendant toute l'année scolaire.

Les enfants apprennent ainsi à lire et à écrire de l'information numérique, à s'arrêter devant chaque information sensationnelle, à croiser les sources, etc. Tout l'article est passionnant et incite à nous rappeler qu'un enfant éveillé est curieux, responsable, pertinent et peut être préparé à vivre dans un cadre légal qui le respecte :

Dans la classe, un élève disait qu'il faudrait des millions d'années aux humains pour contrôler tous les contenus sur Internet. Un autre lui a répondu que ça ne peut qu'être le travail des robots et des algorithmes. Un autre a fait remarquer que l'avantage d'un algorithme ou d'un robot, c'est qu'ils n'ont pas de religion, pas de partis pris...

Pas mal pour des élèves de CM2...

Citons pour finir la chaîne YouTube Hygiène Mentale¹⁶ de Christophe Michel, un enseignant proche de Rose-Marie Farinella qui propose des vidéos dédiées à la « *pensée critique* ». Le voici présentant en 14 minutes son travail au Parlement Européen et son excellent plaidoyer pour l'éducation aux fake news et la formation des enseignants :

[youtube https://www.youtube.com/watch?v=ppU_XuaDUaQ]

¹⁴ Anaïs Cherif pour La Tribune – 10 janvier 2019 – [Sur Facebook, les personnes âgées partagent plus de fake news que les jeunes](#)

¹⁵ Émilie Brouze pour Rue 89 – 9 janvier 2017 – [« Hoax » : l'institut qui apprend à ses élèves à devenir des détectives du Web](#)

¹⁶ YouTube – [Hygiène Mentale](#)

Retenons le postulat de départ, intransigeant :

La liberté d'expression, ce n'est pas seulement défendre la liberté de chacun à défendre des informations raisonnables, justes, correctes et vraies. Être pour la liberté d'expression, c'est défendre le droit de chacun à proposer des informations déraisonnables, fausses, incorrectes, injustes voire choquantes ou irrespectueuses.

Mais savoir faire la différence entre les deux est essentiel et cela devrait être le rôle de l'éducation, pas de la législation.

Retour de brousse

Dans l'environnement numérique, l'infox n'est pas une information pure mais compte plutôt pour la dose d'émotion immédiate qu'elle provoque. La fake news est un quasi-symbole de ralliement sans véritable rapport à la réalité.

Les auteurs de la loi anti fake news ont peut-être voulu croire que Donald Trump a été élu parce que les russes avaient pris le contrôle des réseaux sociaux. Mais peut-être que a) Hillary Clinton était peu appréciée en général, b) de nombreux américains en avaient vraiment assez, c) Donald Trump est un « même » puissant...

Les élections présidentielles ou européennes peuvent parfaitement s'accommoder des fake news. Ce n'est pas à cause d'elles que ces élections pourraient aboutir à un résultat qui ne conviendrait pas aux instigateurs de la loi... Dans son pays invisible des autorités, le platiste est heureux et sait déjà pour qui il va voter.

Nous suggérons donc respectueusement à ces instigateurs une visite chez Rose-Marie Farinella, où ils pourront frôler l'intelligence juvénile, (re)prendre goût aux solutions éducatives, celles qui permettent de préserver une confiance commune sans laquelle aucune liberté n'est possible.